

Assemblée des délégués des 5 et 6 novembre 2018 à Berne

Interpellation de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich au sujet de la position du Conseil de la FEPS concernant l'assouplissement par le Conseil fédéral des critères régissant les exportations d'armes

Propositions

1. Le Conseil de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich invite le Conseil de la Fédération des Églises protestantes de Suisse à présenter sa position au sujet de l'assouplissement par le Conseil fédéral des critères régissant les exportations d'armes.
2. Il souhaite par ailleurs savoir si le Conseil de la FEPS a engagé des démarches sur cette question auprès du Conseil fédéral ou des autorités fédérales – éventuellement en collaboration avec la Conférence des évêques suisses –, ou s'il prévoit de le faire dans un proche avenir, et le cas échéant, sous quelle forme.

Exposé des motifs :

Le 15 juin 2018, le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les critères d'autorisation figurant dans l'ordonnance sur le matériel de guerre. Le projet prévoit la possibilité d'autoriser désormais des exportations de matériel de guerre vers des pays impliqués dans un conflit armé interne, « s'il n'y a aucune raison de penser que le matériel de guerre à exporter sera utilisé dans un conflit armé interne », pour reprendre les termes d'un communiqué de presse du Conseil fédéral. Il y est par ailleurs relevé que la « préservation de la base industrielle [de la Suisse] essentielle à la crédibilité de la politique de sécurité » devra « pouvoir être prise en considération en tant que critère autonome dans la procédure d'autorisation ».

Même si le Conseil fédéral affirme dans son communiqué que cette dérogation ne s'appliquerait pas à des pays confrontés à une guerre civile, comme le Yémen ou la Syrie aujourd'hui, sa décision est toutefois préoccupante, car il ne précise pas comment il pourra garantir à l'avenir que le matériel de guerre suisse ne sera pas utilisé dans les pays impliqués dans des conflits armés. C'est la raison pour laquelle différentes organisations non gouvernementales, dont la Croix-Rouge suisse, ont critiqué la décision du Conseil fédéral. L'assouplissement des critères régissant les exportations d'armes a également suscité des inquiétudes au sein des Églises. À la suite des Femmes protestantes en Suisse, qui avaient adressé le 6 juillet 2018 une lettre ouverte au Conseil fédéral pour manifester leur opposition à la modification de l'ordonnance sur le matériel de guerre, 150 pasteurs et pasteuses de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich ont également publié une lettre ouverte au Conseil fédéral dans la Neue Zürcher Zeitung. Ils y expriment leur consternation face à la décision du Conseil fédéral en invoquant la tradition humanitaire de la Suisse et sa neutralité en politique extérieure, déplorent une atteinte portée aux valeurs chrétiennes, et rappellent que « la suppression du mercenariat et la limitation de l'économie de guerre figuraient parmi les préoccupations centrales » de la Réforme zurichoise.

Le Conseil de l'Église évangélique réformée du canton de Zurich partage les préoccupations des pasteurs et pasteuses zurichois, même s'il est conscient qu'une évaluation plus stricte des exportations d'armes de guerre pourrait selon les circonstances menacer des emplois et poser un défi pour la capacité industrielle de l'industrie suisse de l'armement. Après pesée des intérêts, il est toutefois convaincu que le matériel d'armement suisse ne devrait en aucun cas être exporté vers des États impliqués dans une guerre civile et où les droits humains sont gravement bafoués.